



SOCIETE DE NETTOYAGE - ANNEXE 7

Par **cesusabine**, le **28/06/2019** à **15:09**

Bonjour,rnrnLa société qui gère le ménage dans nos bureaux nous a informés par courrier recommandé vouloir stopper le contrat pour cause de "restructuration de l'entreprise".rnrnIls mentionnent également la date anniversaire (février 2020) mais souhaitent anticiper cette date me laissant le temps de trouver un nouveau prestataire.rnrnJ'en ai trouvé un qui peut démarrer dès la semaine prochaine.rnrnJe viens d'en informer la société actuelle mais elle demande que la nouvelle entreprise la contacte afin que son salarié soit repris chez eux selon l'annexe 7 de la convention!rnrnSommes nous obligés? Nous ne souhaitons plus travailler avec leur salarié car il ne fait pas un super boulot..rnrnQuels sont les recours possibles?rnrnMerci beaucoup par avance

Par **ravenhs**, le **28/06/2019** à **15:55**

Bonjour,rnContre votre société aucun recours du salarié. En revanche, si les conditions sont réunies, le salarié affecté sur votre site pourra éventuellement saisir le Conseil de Prud'hommes pour faire constater la reprise de son contrat de travail au profit de la société « entrante » et en tirer toutes conséquences de droit si la société entrante n'a pas transféré le contrat.rnCordialement

Par **morobar**, le **28/06/2019** à **18:06**

Bjr,rnrnLa réponse n'est que partielle.rnrn[quote]rnrnSommes nous obligés? Nous ne souhaitons plus travailler avec leur salarié car il ne fait pas un super boulot..rnrn[/quote]rnrnIl y a hélas de

grandes chances si les conditions de l'article 7 sont réunies.